

DEPARTEMENT DE L' AISNE

## Ville de CHATEAU-THIERRY

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2022-148

Date de convocation : 9 décembre 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 33

présents : 26

votants : 31

**L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de décembre, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la Ville de Château-Thierry se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. EUGÈNE, Maire.**

**Etaient présents :** M. EUGÈNE - M. REZZOUKI - Mme DUPUIS - M. JACQUESSON  
Mme THOLON - M. BOZZANI - Mme BONNEAU - M. HAQUET - Mme REDOUTÉ  
M. BOKASSIA - M. POURCINE - Mme COUTANT - Mme LERICHE - Mme  
BOULONNOIS M. BOUTELEUX - Mme SIMON - Mme FERY - M. PIETKIEWICZ - M.  
RIMLINGER  
Mme COEZZI - M. JAUNET – M. ZELLEK - Mme BOUAFIA – M. MILLON - M. FAUVET  
M. ABDELMADJID.

**Absents excusés :** M. DUSEK (P. à M. REZZOUKI) - Mme PERARDEL-GUICHARD  
(P. à Mme DUPUIS) - Mme MILANDRI (P. à Mme BOULONNOIS) - Mme POUILLART  
(P. à M. BOUTELEUX) - Mme PERROT - M. SAMYN (P. à M. JACQUESSON)  
Mme LAMBERT-MALAIZÉ.

**Objet : Motion sur l'usage commercial du local commercial de la gare**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT), via son délégataire de service public des transports urbains KEOLIS, a sollicité l'utilisation du local commercial de la gare de Château-Thierry.

Cet espace, jusqu'ici réservé à une activité commerciale (ex-Relay) est le seul local en gare permettant d'offrir des services complémentaires aux usagers, les espaces dédiés aux voyageurs étant déjà très étroits au vu du nombre de passagers qui y transitent.

La CARCT a souhaité dédier cet espace pour le repos des conducteurs de bus. Suite à diverses discussions, notamment avec des élus municipaux, la CARCT s'est engagée à ce qu'une partie du local améliore également l'offre de services aux usagers.

Afin de s'assurer que l'utilisation du local s'inscrive dans l'intérêt des voyageurs, la Ville de Château-Thierry a sollicité à plusieurs reprises la CARCT pour obtenir le plan d'aménagement des espaces ainsi que la description des moyens humains prévus. La connaissance de ces informations est indispensable pour permettre aux élus municipaux de se prononcer sur le projet de ce local stratégique situé sur le territoire de la commune.

Malgré les demandes écrites, ces éléments n'ont toujours pas été transmis. Lors du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022, la Conseillère communautaire

déléguée aux transports a indiqué que ces documents ne seraient pas transmis à la Ville de Château-Thierry.

Considérant le manque d'espaces réservés aux voyageurs au sein de la gare de Château-Thierry et la nécessité d'y maintenir des services utiles,

Considérant l'indispensable transparence avant toute prise de décision qui pourrait impacter durablement le fonctionnement de la gare,

Considérant l'engagement de l'Agglomération de solliciter les communes sur tout projet se situant sur leur territoire communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération de Château-Thierry de transmettre le dossier déposé par KEOLIS pour l'usage du local commercial de la gare, afin, d'une part, de prendre connaissance du plan d'aménagement du local et du nombre d'ETP dédiés

à l'information des voyageurs, et, d'autre part, de vérifier le respect des engagements pris auprès des élus municipaux et des membres du bureau communautaire.

DEMANDE à la SNCF de solliciter l'avis de la commune avant toute prise de décision quant à l'avenir de ce local.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Sébastien EUGENE

SEBASTIEN EUGENE  
2022.12.22 13:40:21 +0100  
Ref:20221222\_120003\_2-1-O  
Signature numérique  
le Maire